



Table des matières

PREAMBULE	3
I – PRESENTATION DE LA COMMUNE PORTEUR DU PROJET	5
II- TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉES.....	5
Le territoire.....	5
Un tissu associatif riche et diversifié	10
Les écoles concernées	11
III- PILOTAGE ET COORDINATION	12
La démarche de travail	12
Suivi du projet.....	12
IV- OBJECTIFS MOYENS.....	13
L’articulation générale du PEDT.....	13
Objectifs éducatifs du plan mercredi partagé par les partenaires	13
V- PROJETS.....	16
Favoriser l’accès à la culture et au sport au sein du service Enfance: Mise en valeur de la richesse des territoires	16
Les actions en partenariat avec l’Ecole.....	18
Partenariat.....	18
Dotation/ subventions projets.....	19
VI- DEROULEMENT DES ACTIVITES	19
Les temps périscolaires et extrascolaires (hors mercredi)	19
Les accueils périscolaires du mercredi.....	21
VII- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE	22
Les effectifs périscolaires et extrascolaires	22
Présentation de la semaine scolaire – planning hebdomadaire.....	23
Modalités d’inscription et tarification aux activités périscolaires et extrascolaires.....	23
VIII – EVALUATION DU PEDT.....	26
L’évaluation : un processus permanent.....	26
Le référentiel d’évaluation proposé	26
La démarche :	26
Durée du PEDT.....	27
IX –SIGNATURE ET LABELLISATION	27

PREAMBULE

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a ouvert aux communes qui le souhaitent la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

La ville de Roissy-en-Brie a décidé d'écrire son PEDT et souhaite s'engager dans la démarche d'un « *Plan mercredi* » pour les 3 prochaines années.

Conclu avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales, ce PEDT de nouvelle génération intègre l'accueil du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative entre les activités périscolaires et les enseignements scolaires.

Ce plan vise à mettre en place un cadre de confiance entre la collectivité et les parents afin d'offrir au plus grand nombre un accueil de loisirs à forte ambition éducative le mercredi.

L'Etat s'engage à accompagner la collectivité pour bâtir un projet éducatif territorial ambitieux et pour faire du temps du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires

Les activités organisées dans les accueils de loisirs périscolaires respectent la charte qualité décrite dans le présent PEDT.

Cette charte qualité structure les accueils de loisirs autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

Pour que tous les enfants qui le souhaitent puissent bénéficier d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, le PEDT doit permettre de proposer des activités conçues à la fois dans une logique de loisirs, de découverte et de pratique, mais aussi par des approches culturelles, artistiques, environnementales, numériques, civiques et sportives.

Notre PEDT formalise ainsi une démarche permettant de proposer à chacun de nos enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet, ci-après présenté, reprend à la fois les objectifs assignés, les modalités opérationnelles de mise en œuvre et les moyens d'évaluation.

Il démontre également la volonté de la municipalité d'allier la mise en œuvre du dispositif « Plan mercredi » **à la rédaction d'un PEDT durable et traduit la volonté de la Ville de concevoir une offre éducative soucieuse de contribuer à l'épanouissement de l'enfant.**

Pour s'inscrire dans le Plan mercredi, la ville de Roissy-en-Brie doit remplir 3 conditions cumulatives :

- Organiser des accueils de loisirs périscolaires définis à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités respectent la charte qualité du Plan mercredi
- S'engager à respecter la charte qualité du plan mercredi. Cet engagement est formalisé par une convention avec les services de l'Etat et la CAF par une convention spécifique.
- Conclure un PEdT intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R.551-13 du code de l'Education.

Afin de permettre la mise en œuvre du plan mercredi, des évolutions du cadre réglementaire ont été apportées.

En effet, le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie les règles applicables en clarifiant d'une part le périmètre des accueils de loisirs :

- Péricolaires : tous les accueils organisés les jours d'écoles ainsi que le mercredi même sans école
- Extrascolaires : les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche

et d'autre part en introduisant un assouplissement des règles d'encadrement qui seront aménagées pour tenir compte de la durée de fonctionnement de l'accueil. La prise en compte d'intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux est désormais possible le mercredi sans école pour les accueils de loisirs péricolaires organisés dans le cadre d'un PEDT.

Les taux d'encadrement sont les suivants :

- Jusqu'à 5 heures consécutives :
 - de 6 ans : 1 pour 14 (hors PEDT 1 pour 10)
 - + de 6 ans : 1 pour 18 (hors PEDT 1 pour 14)
- Plus de 5 heures consécutives :
 - de 6 ans : 1 pour 10 (hors PEDT 1 pour 8)
 - + de 6 ans : 1 pour 14 (hors PEDT 1 pour 12)

I – PRESENTATION DE LA COMMUNE PORTEUR DU PROJET

Généralités sur la ville

- Maire : François BOUCHART
- Région : Ile-de-France
- Département : Seine-et-Marne
- Circonscription : 8^e circonscription de Seine-et-Marne
- Préfecture : Melun
- Sous-Préfecture : Torcy
- Canton : Roissy-en-Brie, Pontault-Combault, Emerainville
- Intercommunalité : Roissy-en-Brie appartient à la communauté d'agglomération Paris - Vallée de La Marne.
- Situation : À 25 km à l'est de Paris et 35 km au nord-est de Melun
- Population : 23 228 Roisséens (recensement INSEE 2018)
- Superficie : 1369 hectares dont 674 ha de bois et forêts, 287 ha de surfaces agricoles, 408 ha de surfaces urbanisées.
- Responsable du projet : Audrey THEODOSE, Directrice de l'enfance et de l'éducation

II- TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉES

Le territoire

Roissy-en-Brie est une ville de **23 228 habitants** (2018), située en Seine-et-Marne (77) en Ile-de-France. Ces dernières années, et selon le dernier recensement de l'INSEE, la population de Roissy-en-Brie a légèrement progressé, connaissant une évolution de +0,8 % entre 2014 (23 048 habitants) et 2018 (23 228 habitants).

Cette augmentation de la population s'explique par un solde naturel positif entre les naissances et les décès.

	Naissances et décès domiciliés				
	2013	2014	2015	2016	2017
décès	112	102	107	106	133
naissances	303	349	310	303	317

- Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Le taux de natalité en 2017 (13,81‰) est légèrement supérieur à la moyenne nationale (13%)

Le taux de mortalité est faible : 5,79 ‰.

La population de Roissy-en-Brie est assez jeune. En 2015, 23,5% de la population avait moins de 14 ans.




	2015	%	2010	%
Ensemble	23 048	100	22 321	100
0 à 14 ans	5 427	23,5	5 160	23,1
15 à 29 ans	4 538	19,7	4 715	21,1
30 à 44 ans	4 670	20,3	5 071	22,7
45 à 59 ans	4 916	21,3	4 400	19,7

60 à 74 ans	2 480	10,8	2 100	9,4
75 ans ou plus	1 016	4,4	875	3,9

En septembre 2018, 966 enfants maternels et 1 728 enfants élémentaires sont scolarisés sur la ville de Roissy-en-Brie soit un total de 2 694 enfants.

✓ Équipements sportifs et équipements culturels

Les équipements sportifs

	<p>Gymnase Charles Le Chauve</p> <p>Seuls les créneaux horaires à partir de 19 heures, du lundi au vendredi, sont utilisés par le service des sports pour différentes activités sportives associatives.</p> <p>Le lycée Charles le Chauve utilise l'espace pendant les horaires scolaires et en dehors des vacances scolaires.</p> <p>Les sections sportives du lundi au vendredi soir sont : le Handball, le Twirling Bâton, le Futsal.</p>
	<p>Le C.O.S.E.C Georges Chanu</p> <p>Il est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une salle polyvalente d'environ 830m2 agrémenté de tribunes pour les sports collectifs, • deux salles d'arts martiaux avec tatamis (salle Judo et Karaté de 189 m2), • une salle de gymnastique équipée de 333 m2 • et une salle de trampoline de 257 m2 <p>Le collège Eugène Delacroix et les écoles primaires Lamartine, Pierre et Marie Curie et Pommier Picard fréquentent le gymnase sur les horaires scolaires.</p> <p>Les activités sportives réparties sur le site du lundi au dimanche et en dehors des vacances scolaires sont : La gymnastique, La GRS, Le Judo, La Savate Boxe française, Le Karaté, Le Taekwondo, L'École des Sports, Le Basket, Le twirling bâton, Le Muay Thaï, Le Vovinam Viet Vo Dao</p>
	<p>Le gymnase Anceau de Garlande</p> <p>Il est composé d'une salle polyvalente pour sports collectifs de 904 m2. Le collège Anceau de Garlande et les écoles primaires La Pierrerie et le Grand Etang fréquentent l'installation pendant les horaires scolaires.</p> <p>Les activités sportives réparties sur le site en soirée et le week-end sont : Le Hand Ball, Le Twirling Bâton, Le Tir à l'Arc, La Gymnastique Rythmique Sportive, Le Muay Thaï, Le Roller, Le Futsal</p>



Le gymnase des Sapins

L'école Primaire et maternelle des Sapins, l'école Hôtelière Les Sinoplies ainsi que l'APRIM fréquentent l'installation pendant les horaires scolaires. Les activités sportives réparties sur le site sont : Badminton, L'Ecole des Sports, Le Twirling Bâton, Le Vovinam Viet Vo Dao, L'Education Physique et Sportive (gymnastique), La Gymnastique Rythmique et Sportive, TaiChi Chuan, le roller

Des horaires spécifiques sont attribués aux associations sportives tout au long de l'année du lundi au dimanche et en dehors des vacances scolaires.

Depuis 2017, un préau a été aménagé sur le plateau d'évolution permettant la pratique à l'abri des intempéries de certains sports.



Le complexe tennistique

Cette installation comporte quatre courts couverts, dont deux sous une bulle et quatre courts extérieurs.

L'ASTR, Association Sportive Tennistique de Roissy utilise une grande partie des créneaux horaires de l'installation.

Le Sport Loisirs occupe également le site.

Rénovation en 2019.



Le Skate Park

Composé de modules en béton qui permettent à des patineurs de niveaux variés de se faire plaisir. Il est aussi bien utilisé par les rollers que par les skateurs ou les BMX.

Sa totale réhabilitation a été faite en 2019.



Les Terrains multisports

Ces terrains permettent de pratiquer de nombreux sports populaires tels que le football, le basket-ball ou bien le volley-ball. Ils sont au nombre de quatre :

- La Renardière
- À proximité du collège Anceau de Garlande et de la salle Sidney
- Dans le quartier des Grands Champs
- A proximité du collège Delacroix

(3 nouveaux terrains, livraison échelonnée entre 2015 et 2017)



Le complexe sportif Paul Bessuard

Cet équipement se compose :

- trois terrains stabilisés,
- un terrain en herbe, entouré d'une piste d'athlétisme de 4 couloirs, doté de tribunes,
- un terrain de pétanque,
- un terrain de boules lyonnaises,
- un terrain de tir à l'arc,
- le siège de l'Union Sportive de Roissy.

D'un Terrain de football synthétique qui comporte :

- un grand terrain de foot à 11 (en 2017)
- un terrain, plus petit, de foot à 5,
- un espace d'échauffement,
- des gradins

La journée, les terrains de foot sont réservés aux enfants des collèges et du lycée et la piste est partagée entre les primaires, les collèges et le lycée.

En soirée et le mercredi après-midi les terrains sont occupés par l'U.S.R Football, et le vendredi Soir par l'Amicale des Antillais dès 20h30 pour les entraînements

Dès 17 heures et le mercredi après-midi la piste d'athlétisme est réservée aux associations : U.S.R Athlétisme, Triathlon, ASTR (Tennis) et le Muay Thai pour entraînement.



Le parcours santé

Situé dans le quartier des Grands Champs ce parcours propose d'effectuer slalom, sauts de haies, barres parallèles, table abdominale, poutre d'équilibre...

C'est en tout 15 agrès qui sont installés sur les 1 060 mètres du circuit.

Les ateliers permettent de faire des exercices tout au long du parcours grâce à des panneaux explicatifs et à des consignes d'étirements et d'échauffements.

Trois niveaux de difficulté adaptés à chacun sont proposés : faible, moyen, élevé.



Le Nautil

La communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne assure la gestion de cet équipement dont la renommée dépasse largement les frontières de notre territoire. Chaque année, la structure fait l'objet de nombreux travaux d'entretien et de rénovation afin d'améliorer le fonctionnement et de maintenir la qualité du service rendu.

De nombreuses activités sont proposées aux sportifs amateurs et professionnels. En effet, avec ses trois espaces Aquatique, Forme et Escalade – le Nautil offre une large gamme d'activités sportives et de loisirs.

Equipement rénové en 2017.



Une école des sports pour les 3 à 13 ans pendant les périodes scolaires

L'objectif est de faire découvrir et aimer des activités sportives et à terme de s'intéresser à une discipline et de s'investir dans la vie d'un club de la Ville. L'encadrement est composé de 8 éducateurs d'éducation physique et sportive travaillent dans le souci constant de la sécurité des enfants.

Les enfants pratiquent : Jeux traditionnels, Jeux ludiques avec ballons, jeux et sports collectifs, jeux et sports de raquettes... Ainsi que de nombreux stages en périodes de vacances scolaires. Chaque fin d'année scolaire, la saison se conclut par la fête de l'école des sports qui réunit l'ensemble des enfants autour d'un temps festif où les parents sont invités à apprécier les différentes disciplines proposées. L'événement se termine par un goûter et la remise d'une récompense à l'ensemble des enfants.

Les équipements culturels



Centre social et culturel les Airelles

20, avenue de la Malibran – 1100 m2

Antenne au « Coin des Voisins » - 8 résidence de la Renardière dans un appartement

Horaires hors vacances scolaires :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Jeudi : de 13h30 à 17h30

Le Centre social et culturel les Airelles est une structure municipale, agréée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Fédération des Centres Sociaux, qui vise à favoriser le lien social entre les habitants de notre commune.

L'équipe des Airelles a pour missions d'accueillir et d'encourager les initiatives, d'être à l'écoute des habitants et de monter des projets qui répondent à leurs attentes. Grâce à la participation de ses partenaires et à l'implication des habitants, les manifestations du Centre social et culturel se révèlent être de véritables moments de convivialité, appréciés de tous !

⇒ Médiathèque Aimé Césaire

Située à Roissy-en-Brie au sein de la Ferme de l'Ayau
Expositions, projections, ateliers, conférences, jeux,
découvertes littéraires et musicales, contes pour petits et
grands y sont régulièrement proposés.
Ouvert à tous – Accès libre et gratuit



⇒ Le conservatoire à rayonnement intercommunal de Roissy-en-Brie au sein de la Ferme de l'Ayau

- Musique (dès 5 ans),
- Danse (dès 4 ans),
- Théâtre (dès 6 ans)
- et Beaux-Arts (dès 8 ans)



⇒ Le cinéma la grange

Composé d'une salle, il est géré par la ville



Un tissu associatif riche et diversifié

Au total : 99 associations connues des services de la Ville dont 2 Junior associations et dont 32 associations sportives

Les associations municipales sont des acteurs essentiels à la vie du territoire et à son développement. Très souvent, les actions portées par les associations viennent compléter celles conduites par la Collectivité.

Face aux contraintes budgétaires de plus en plus sévères et dans un contexte de réforme des collectivités territoriales, il est indispensable de développer un partenariat fort et complémentaire sur le territoire entre la Commune et les associations afin de favoriser la co-construction. Le service Vie Associative assure donc cette interface. Véritable guichet unique, outre la mise à disposition de moyens matériels et financiers, il participe également au développement du partenariat associatif. Partenariat que la Municipalité souhaite développer en proposant notamment la création d'une maison des associations en 2019. Les financements alloués aux associations œuvrant sur la Ville, hors subventions indirectes (locaux et autres moyens) sont de l'ordre de 250.000 euros.

Des associations en matière d'éducation, formation :

LES SINOPLIES – Ecole Hôtelière
12, AV JOSEPH BODIN DE BOISMORTIER - ROISSY EN BRIE

UN PLUS
14, RUE DES PASSEREAUX - ROISSY EN BRIE
Soutien scolaire de la 6e à la Terminale.

Conseil citoyen :

Le conseil citoyen de la Renardière est un collectif d'habitants du quartier de la Renardière monté en association depuis octobre 2016. L'association compte à ce jour 150 adhérents et a pour objet :

- De permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants du quartier prioritaire concerné.
- De proposer un programme d'action pluriannuel en direction des enfants, des jeunes, des femmes et des adultes.
- Lutter contre les discriminations
- Inscrire des actions dans les 4 piliers du contrat de ville (Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, valeurs de la République et citoyenneté)

Le conseil citoyen exerce son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrit son action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Il est à souligner que le Conseil citoyen développe beaucoup d'actions sur le territoire en direction des enfants et jeunes du quartier prioritaire et plus largement grâce au rayonnement de ses actions : Carnaval, rue aux enfants, Roissy en Vacances, Fête du jeu, Sensi Santé, mercredis de la Renardière, animations inter-sportives avec les enfants du quartier....

Les écoles concernées

✓ Etablissements scolaires et enfants accueillis

UAI	Type d'école	Dénomination école	Effectifs en maternelle					Effectifs en élémentaire								Nombre de classes			
			2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus	Total MATER	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total ELEM	ULIS	Total général	MAT	ELEM	ULIS	Total classes (hors ULIS*)
0772175	élémentaire	JULES VERNE						45	40	50	49	57	241		241	0	10		10
0772064	maternelle	JULES VERNE		51	38	41	130						130		130	5	0		5
0771695	élémentaire	LA PIERRERIE						65	73	80	77	72	367	12	379	0	16	1	16
0771665	maternelle	LA PIERRERIE	21	94	80	40	235						235		235	9	0		9
0771458	élémentaire	LAMARTINE						23	46	42	29	45	185		185	0	7		7
0771410	maternelle	LAMARTINE		95	26	40	101						101		101	4	0		4
0771498	élémentaire	LES SAPINS						79	91	86	69	68	393		393	0	15		15
0771499	maternelle	LES SAPINS		74	93	68	235						235		235	9	0		9
0771597	élémentaire	MICHEL GRILLARD						36	23	39	30	30	158		158	0	6		6
0771598	maternelle	MICHEL GRILLARD		22	24	26	72						72		72	3	0		3
0771640	primaire	PIERRE ET MARIE CURIE		26	25	19	70	32	23	12	28	29	124		194	3	5		8
0771534	élémentaire	POMMIER PICARD						73	30	41	42	50	236	12	248	0	10	1	10
0771546	maternelle	POMMIER PICARD		48	37	38	123						123		123	5	0		5
		Total	21	350	323	272	966	353	326	350	324	351	1704	24	2694	38	69	2	107

III- PILOTAGE ET COORDINATION

La démarche de travail

Instances	Attentes
Comité de pilotage	Présentation des orientations Présentation des résultats
Comité technique PEDT / Plan mercredi	Evaluation Perspectives Partenariat
Comités techniques par thématique (coordinateur / directeurs/ animateurs/ partenaires)	Cadre général Organisation générale Propositions Evaluations
Réunions de travail sur les ALSH	Mise en application des projets Propositions d'activités Planification Evaluations
Mise en place sur les structures	Activités auprès des enfants Evaluation avec les enfants Perspective (inclusion des enfants dans la réflexion générale)

Coordination : Audrey THEODOSE – Directrice de l'éducation et de l'enfance

Suivi du projet

Afin de s'appuyer sur une organisation et un schéma décisionnel clair et partagé, la Ville a mis en place des instances internes et consultatives :

Un comité de pilotage:

- ✓ Monsieur le Maire de Roissy-en-Brie
- ✓ Le Maire Adjoint chargé des Affaires scolaires et de l'Enfance
- ✓ La Directrice Générale des Services

- ✓ La Directrice de l'Éducation et de l'enfance
- ✓ L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- ✓ Le représentant des DDEN
- ✓ Le représentant de la CAF
- ✓ Le représentant de la DDCS
- ✓ Le directeur sports/jeunesse
- ✓ Les Coordinateurs enfance
- ✓ Le responsable du service des affaires scolaires
- ✓ Le responsable du service restauration intendance
- ✓ Les représentants des ALSH maternels et élémentaires
- ✓ Le représentant des directeurs (trices) d'écoles élémentaires
- ✓ Le représentant des directeurs (trices) d'écoles maternelles
- ✓ La Coordinatrice du CME
- ✓ Les représentantes ATSEM
- ✓ Les Représentants des associations de parents d'élèves

Pour mener une réflexion sur l'organisation des différents temps de l'enfant en lien avec leurs propres rythmes, les cycles d'apprentissages, ses besoins physiologiques....

Un comité technique composé d'élus et de techniciens de la municipalité pour évaluer le PEDT, élaborer préparer et formaliser les réflexions pour le comité de pilotage.

IV- OBJECTIFS MOYENS

L'articulation générale du PEDT

La communauté éducative, au sens large, FAMILLE – ECOLE – SERVICE ENFANCE s'attache à voir grandir l'enfant dans les meilleures conditions.

L'axe central autour duquel s'articule ce PEDT sera pour l'ensemble des participants de :

Contribuer à l'épanouissement éducatif de l'enfant

Le PEDT présenté ici s'articule avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville et la CAF de Seine et Marne.

Objectifs éducatifs du plan mercredi partagé par les partenaires

A – Renforcer la qualité des offres périscolaires : le développement d'activités éducatives de qualité.

Les activités proposées sont conçues dans une logique de **LOISIRS** et de **DECOUVERTE** autour de thématiques sportives, culturelles, artistiques, manuelles, environnementales et numériques.

Elles doivent être **LUDIQUES, RÉCRÉATIVES** et **CRÉATRICES** accompagnées de **SORTIES**.

Les activités sont au service du **PROJET PEDAGOGIQUE d'ANIMATION** des centres et sont planifiées en harmonie avec les autres temps de la journée, ACCUEIL, REPAS, TEMPS CALMES, TEMPS LIBRES.

Elles s'inscrivent dans la durée en permettant une **PROGRESSION** et une **FINALITÉ**.

Les enfants doivent avoir le **CHOIX**, être **FORCE DE PROPOSITION**, pour ce faire nous devons leur donner des moyens d'expression tels que : la discussion, l'élaboration, la participation active, l'évaluation, la documentation, l'explication du déroulement et des finalités.

Dans les projets pédagogiques des centres, il est actuellement mentionné :

Garantir aux enfants un accueil de qualité, sécurisé dans lequel la communication avec les familles est centrale et renforce la parentalité.

Œuvrer en faveur de la pratique de la citoyenneté : sensibiliser les enfants à leurs droits et leurs devoirs, valoriser la parole des enfants, les rendre acteurs dans le choix des activités et les sensibiliser aux enjeux écologiques.

Permettre un véritable accès aux loisirs servant la démarche pédagogique. Les activités sont organisées et pensées en fonction des besoins et rythmes des enfants.

Accueillir les enfants porteurs de handicap en aménageant si besoin l'organisation ou les modalités de fonctionnement.

B - Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi : La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.

La volonté de la ville et celle de l'Education Nationale doit tendre vers cette complémentarité avec :

- Une **PRÉSENTATION** réciproque des différents projets qui vont ponctuer la vie de l'enfant : projet école /projet pédagogique du centre.
- Une **COLLABORATION** et une mise en cohérence sont souhaitables, notamment dans un premier temps en ayant une réflexion autour des moments de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire.
- **L'INTÉGRATION** des équipes d'animation par le biais de représentants dans les instances de pilotage.
- **LA MUTUALISATION** des locaux tels que bibliothèques, dortoirs, salles de motricité

C - L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Nous travaillons autour de **L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**.
Les animateurs et les directeurs sont dans une démarche de formation.

De par un dialogue ouvert et constructif, pour chaque enfant porteur de handicap, les situations sont étudiées au cas par cas avec les familles. Les dispositions spécifiques, si elles sont nécessaires, sont mises en œuvre (modulations des horaires, déploiement d'animateurs supplémentaires, travaux faits en régie...).

Nom du projet : INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES STRUCTURES PERI ET EXTRASCOLAIRES ORDINAIRES DE LA VILLE : L'objectif est d'accroître l'accessibilité et l'inclusion des enfants porteurs de handicap au sein des structures du service animation périscolaire.

Démarrage de l'action : Le dispositif est en place depuis 2016.

Périmètre du projet : Commune de Roissy-en-Brie : ALSH, APPS, pause méridienne.

Objectifs de développement : Le projet est un projet global sur la ville. Il concerne les politiques sociales et familiales au niveau de la petite de l'enfance, et de la jeunesse, la vie quotidienne et l'aménagement du territoire.

Il vise à permettre l'inclusion des personnes n'entrant pas dans le cadre ce qui peut être défini par le cadre normatif communément admis. Tous les modes d'inclusion poursuivis doivent signifier que l'individu n'est pas en marge mais qu'il appartient au groupe social. Il appartient au groupe de

compenser ce qui rend l'individu porteur de handicap vulnérable en adaptant l'environnement ou l'activité.

D – La mixité sur les structures :

- La **MIXITÉ SOCIALE** existe sur l'ensemble des structures ainsi que la tarification au quotient familial calculé selon les ressources de la famille.
- La **MIXITÉ GARÇONS /FILLES** est encouragée dans les projets

E – L'information des familles :

- Une **POLITIQUE D'INFORMATION** existe à travers :
 - ✓ Le site de la Ville et l'espace citoyen
 - ✓ L'affichage aux abords des écoles et sur les panneaux lumineux
 - ✓ Les mailings partants de la Direction de l'Enfance et l'Education
 - ✓ La publication des plannings d'activités prévues durant les vacances scolaires et les mercredis sur le site de la ville. Elle permet une véritable information auprès des familles des activités proposées sur les centres. Cela est complété par les documents imprimés disponibles sur chaque centre.
 - ✓ Affichage sur chaque structure des projets pédagogique et d'animation.
 - ✓ Rencontres conviviales avec les familles organisées sur les structures (deux par an).
 - ✓ Le dialogue et la communication sont favorisés entre les familles et les coordinateurs du service Enfance. Les rencontres, les rendez-vous, les visites... sont réguliers.
 - ✓ Une réunion entre les fédérations de parents d'élèves, les élus et l'administration est organisée chaque trimestre.
 - ✓ Les réseaux sociaux dont le FaceBook de la Ville de Roissy-en-Brie
- Un **PARTENARIAT** avec les FAMILLES :
 - ✓ Travailler autour de la **PARENTALITÉ** : identification de lieux de rencontre et participation des parents d'élèves, force de proposition en termes d'actions auprès des familles. Participation des familles aux fêtes de fin d'année, au Carnaval...

Dans les projets pédagogiques des centres il est actuellement inscrit :
Aider les enfants à se socialiser et à trouver sa place au sein du groupe
Maintenir un dialogue permanent en favorisant le lien avec les familles
Contribuer à l'acceptation de la différence et favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.

A ces objectifs généraux découlant de la charte qualité du plan mercredi, s'ajoute un objectif sur lequel les accueils de loisirs travaillent au quotidien et en transversalité.

F - Assurer à chaque enfant la sécurité physique, morale, affective et sanitaire en :

- Donnant un **CADRE** et des **REPERES** pour aider l'enfant à grandir au sein de la collectivité,
- Renforçant l'**ESTIME DE SOI** au sein du groupe,
- Favorisant le bien-être et l'épanouissement personnel **DANS LE RESPECT DE CHACUN**.
- Ayant une écoute **BIENVEILLANTE** et **ADAPTÉE** aux problèmes rencontrés par les enfants.

V- PROJETS

Favoriser l'accès à la culture et au sport au sein du service Enfance: Mise en valeur de la richesse des territoires

Sur la ville de Roissy-en-Brie, plusieurs possibilités de projets communs à l'ensemble des structures sont proposées :

Les projets sont articulés en six catégories par le service Enfance. Ils couvrent un large panel des actions de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire roisséen.

Projet LECTURE/ ECRITURE

Afin de favoriser l'ouverture sur le monde, la compréhension, et la créativité.

L'enjeu est de systématiser le recours à cette pratique, quelle que soit l'activité principale de l'acteur (sport, musique, environnement, etc.)

C'est pourquoi les partenaires éducatifs de Roissy-en-Brie s'engagent à :

- Aider à mieux lire et écrire,
- Ouvrir au maximum la littérature aux publics les plus en retrait sur cette pratique,
- Lutter contre l'illettrisme,
- Favoriser les actions de créations d'objets écrits,
- Désacraliser l'écrit et les auteurs, afin de contrer toute idée de « blocage » face à l'écrit.

Partenaires / Actions:

Partenariat avec la médiathèque (visites régulières, ateliers contes, illustrations des projets thématiques...), activités lecture et expression (création d'un BD, création d'un livre...)

Activités récurrentes autour des livres (coin calme, découverte...).

Rédaction du « journal du centre » fait par les enfants (depuis 2015).

Découverte de la langue des signes (en 2018).

Projet SPORT

Il permet de travailler avec les enfants et les jeunes les plusieurs notions : goût de l'effort, d'entraide, de solidarité, de respect de soi, des règles et des autres...

Les rencontres sportives sont sources de motivation et d'émulation, et elles doivent être complétées par des pratiques qui se situent hors du champ compétitif pour encourager des comportements bienveillants et de soutien.

Partenaires / actions:

Tournoi inter-centres de foot féminin et masculin (sur le temps méridien)

Partenariat avec les associations locales (USR judo, Muy thaï, Viet vo dao, ligue d'île de France de triathlon, Tennis, cercle hippique) : interventions des clubs sur les différents temps (sous forme de stage ou de simple initiation).

Formation des animateurs par le service des Sports (Aide à la mise en place d'un projet pédagogique et découverte d'activités autour d'un ballon, d'une raquette, des jeux de plein air...)

Projet nautique – activités Voile (à Vaires sur Marne), découverte du stand up paddle (en 2018).

Projet ARTISTIQUE

A Roissy-en-Brie, un certain nombre d'initiatives sont déjà organisées en ce sens. Qu'elles soient le fait de structures municipales (services culturel, conservatoire, enfance, Centre social, etc.) ou associatives (club photo, Arts en arc, Touch 2 styl, etc.).

Au-delà même de l'apprentissage de techniques, les activités d'expression artistiques sont susceptibles d'éveiller la curiosité, de favoriser la rencontre, de cultiver l'esprit critique...

Elles font appel aux ressorts intimes de l'acte créatif : donner une partie de soi, s'étonner de ses propres capacités, s'émouvoir, s'exposer au regard de l'autre.

Partenaires / actions :

Projets artistiques récurrents en vue des spectacles de fin de cycle ou d'année dans les accueils : chorales avec Chorus life, ateliers théâtre, danse, ateliers musicaux (guitare, batterie).

Création batucada pour le Carnaval avec le service culturel et l'association Falcao.

Autour des arts graphiques : création de dessins, décorations extérieures (fresques), loisirs créatifs...

Sorties culturelles, par exemple au musée du quai Branly.

Projet intergénérationnel (partenariat avec le CCAS): chorale et œuvre artistique.

Projet NATURE ET ENVIRONNEMENT

L'intervention autour de ces thématiques se situe dans le champ de la responsabilisation, de la sensibilisation et de l'éveil. Un certain nombre d'initiatives existent sur le territoire communal au sein des structures municipales, elles sont intégrées au projet pédagogique du secteur Enfance.

Partenaires / actions:

Cueillettes de produits de saison. Confection d'herbiers, sorties forêts. Projets apiculture et pêche (en 2019).

Construction de potagers, travaux sur la saisonnalité.

Projet recyclage (créations manuelles de récup), avec l'association *Débrouille et compagnie* sur le temps du midi et les mercredis.

Mise en place de tri sélectif dans les accueils de loisirs, tri des déchets alimentaires (en 2019), rencontre avec les ambassadeurs du tri. Continuité de la démarche E3D des écoles de la ville.

Projet SCIENCES

Les activités scientifiques et techniques permettent de comprendre « comment ça marche », elles autorisent l'apprentissage de principes, notamment, physiques, chimiques, mécaniques... Elles sont une source formidable de créativité. Elles se conçoivent également comme des moyens de s'ouvrir au monde.

Partenaires / actions:

Sorties régulières à la cité des sciences, à Exploradome ou au palais de la découverte.

Plusieurs projets scientifiques (volcan, push car...), de confection culinaire, d'informatique (Googlemap, paint, traitement de texte, infographie).

Construction maquettes ou encore des chars du carnaval.

Projet ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

L'accompagnement à la scolarité, au-delà du dispositif éponyme, est à distinguer de l'aide aux devoirs et de l'étude surveillée. Son rôle est d'accompagner les enfants et les jeunes les plus fragiles dans leur relation avec le milieu scolaire.

Mettre les enfants en situation de réflexion, d'association d'idées et d'utilisation des savoirs enseignés ailleurs, hors milieu et référence scolaire est susceptible de dédramatiser des échecs et de relativiser leur importance.

Partenaires / actions:

Le Centre social et culturel Les Airelles (du CP au CM2).

Association UN PLUS (de la 6^{ème} à la terminale).

Autres projets récurrents

Le service Enfance est particulièrement soucieux d'inscrire dans le projet pédagogique des accueils les préoccupations de la société actuelle.

Des actions reconductibles chaque année sont organisées sur l'ensemble des temps d'accueils des enfants, leur mise en place est soutenue par l'ensemble des directeurs et animateurs du service. Voici quelques-unes des thématiques :

- **Les droits de l'Enfant**
- **Sensibilisation aux jeux dangereux**
- **Les dangers d'Internet**
- **Les premiers secours et les risques domestiques**
- **Le handicap**
- **Le harcèlement scolaire**

Les actions de la Ville en partenariat avec l'École

Partenariat

Axe sportif

La Direction des Sports de la Ville est un partenaire identifié par les directions d'école. Chaque école bénéficie sur le temps scolaires d'interventions des éducateurs sportifs municipaux.

Ce partenariat est bien ancré et plusieurs projets sont reconduits tous les ans :

- Courir pour Curie
- Tournoi de mini-hand scolaire
- Rencontre sportive inter-écoles (en élémentaire, un projet concernant les grandes sections de maternelle est prévu en 2019).
- Les Olympiades de Roissy...

Axe culturelle

Le services des Affaires scolaires initie ou pilote plusieurs actions :

- Projet culture pour les maternelles (cinéma ou spectacle pour tous les élèves des écoles maternelles) financé par la Ville.
- Les rencontres musicales (chorus life), la création de la batucada
- La ludothèque (créneaux spécifiques alloués aux écoles maternelles).

Axe citoyenneté et vivre bien ensemble

La Ville souhaite renforcer le lien entre les écoles et les partenaires afin de favoriser l'ouverture des enfants sur la Société.

Les directions d'écoles peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire et adapter les différentes propositions municipales à leurs projets d'écoles.

Voici quelques-unes des propositions :

- Permis piéton / Permis Vélo avec le concours de la Police Municipale
- Vaincre l'illettrisme (dictée avec le Rotary club)
- Dispositif d'accompagnement à la scolarité (avec le centre social et culturel Les Airelles, organisé en deux permanences)
- La fête du Jeu du centre social et culturel Les Airelles

- Les classes découvertes pour tous les CM1, dont les enseignants sont volontaires, de la montagne et du ski alpin (en 2019 : 93% des enfants de CM1 sont partis soit 267 enfants).

Axe développement durable

La Ville soutient les initiatives permettant aux enfants de s'inscrire dans une approche qualitative et réfléchie de l'écologie. Elle apporte son soutien et son concours autant que possible. Voici quelques illustrations :

- Ecoles E3D (en démarche de développement durable) : mise en place du tri sélectif des déchets dans les salles, mise en œuvre de la valorisation des déchets alimentaires par le biais du nouveau marché de restauration dans ces écoles, remplacement de l'éclairage des couloirs par des LED...
- Installation de carrés potagers ou de composteurs dans les cours d'école.

Dotation/ subventions projets

- Projet d'équipement numérique (dotation en ENI, TNI, mallettes de tablettes, aide aux enseignants à l'usage des dispositifs numériques, étude à la mise en place du WiFi dans les écoles maternelles...)
- Remise de dictionnaires aux CE2 et le dictionnaire Français - Anglais aux CM2
- Subvention aux projets pédagogiques d'écoles
- Prêt de matériels et de salles pour l'organisation des fêtes d'écoles
- Accès aux espaces sportifs et culturels de la ville

VI- DEROULEMENT DES ACTIVITES

Les temps périscolaires et extrascolaires (hors mercredi)

7 accueils périscolaires mixtes fonctionnent les jours scolaires.

Ces structures assurent l'accueil des enfants, le matin, le soir, le mercredi et les vacances scolaires.

- ✓ L'accueil périscolaire du matin de 7h 00 à 8h 30 :

Les animateurs accueillent les enfants dans les salles des accueils de loisirs. C'est un moment qui privilégie le réveil en douceur en leur proposant des activités calmes, telles que lecture d'histoire, puzzles, dessin, coloriage ..., avant leur entrée en classe.

A 8h 20 ils sont accompagnés dans leur classe où ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.

- ✓ L'accueil périscolaire du soir :

En maternelle de 16h30 à 19h00 : l'équipe d'animation prend en charge les enfants, leur propose un goûter dans le réfectoire suivi d'un temps extérieur de jeu.

En tenant compte de la journée scolaire de l'enfant, des activités courtes qu'ils peuvent quitter facilement, leur sont ensuite proposées autour des différents espaces de vie : jeux de construction, jeux de société, poupée-dinette, dessin, coloriage....

D'autre part, des activités thématiques sont proposées dans chaque accueil suivant la déclinaison des projets pédagogiques des structures.

Les familles viennent chercher les enfants de manière échelonnée à partir de 17h 00 jusqu'à 19h.

Durant ce temps un à deux directeurs par structure sont mobilisés sur des missions d'encadrement et d'organisation. Ils restent présents jusqu'à 19h et clôturent l'accueil.

Cette organisation permet d'assurer un lien et une connaissance individuelle des enfants et de leur famille.

Elle nous permet également d'entamer une réflexion commune sur le développement de l'enfant de 3 ans à 12 ans afin d'adapter nos objectifs tout au long de la vie de l'enfant en assurant une continuité éducative.

En élémentaire, à partir de 16h30 ou à la suite de l'étude surveillée et jusqu'à 19h :

Les animateurs proposent des activités aux enfants telles que : jeux extérieurs si le temps le permet, jeux de société, lecture, dessin. D'autres projets sport, musique, préparation des temps forts (kermesse, carnaval...), décoration des salles, danse... sont menés tous les jours.

De plus, ils encadrent les enfants pendant la prise du goûter.

✓ Les accueils de loisirs durant les vacances scolaires :

Les accueils sont regroupés afin notamment de permettre la réalisation de travaux ou d'opérations de nettoyage approfondi dans les écoles.

Les vacances permettent également des rencontres entre les enfants de différents quartiers, de travailler sur des thématiques différentes, d'effectuer des sorties communes, de mener des activités valorisées durant des événements municipaux.

Ce temps doit rester un véritable temps de vacances, permettant la mise en place de projets spécifiques à ces périodes sur un rythme différent, en rupture avec les semaines scolaires.

De nombreux intervenants s'ajoutent également aux équipes d'animation, ils s'ajoutent aux effectifs d'encadrement.

✓ La pause-méridienne :

Durant ce temps médian de 2 heures au cours de la journée de l'enfant, la Ville envisage la mise en place d'une charte de la pause-méridienne dans les écoles, certains des objectifs pourraient être :

- ✓ Proposer à l'enfant un repas de qualité dans les meilleures conditions
- ✓ Garantir la sécurité physique, affective et morale
- ✓ Acquérir des notions d'autonomie, de responsabilisation et de socialisation

Les directeurs d'accueils de loisirs sont responsables de son fonctionnement : les équipes d'encadrement sont composées par les animateurs et les ATSEM de la ville, en majorité positionnés sur la même école durant tous les temps périscolaires afin d'assurer une continuité et des repères fixes pour les enfants.

La réglementation relative aux taux d'encadrement ne s'impose pas durant ce temps. La Ville a choisi les taux suivants :

Taux moyen d'encadrement en maternelle : 1 adulte pour 20 enfants

Taux moyen d'encadrement en élémentaire : 1 adulte pour 25 enfants

Ce moment est un temps libre pour les enfants qui se retrouvent après plusieurs heures de classe. Il est ponctué par le repas et par des activités proposées par les animateurs telles que :

- Atelier de jeux de société
- Utilisation de la bibliothèque
- Jeux sportifs
- Danse
- Activités manuelles
- ...

✓ L'étude surveillée :

Dans chaque école élémentaire, une étude surveillée est proposée de 16h 30 à 18h00. Elles sont placées sous la responsabilité du service des Affaires Scolaires et sont encadrées par des enseignants. Les enfants ont la possibilité d'apprendre leurs leçons et de faire leurs devoirs dans un cadre approprié.

✓ Les séjours vacances durant l'hiver et l'été proposés par la ville :

La ville de Roissy-en-Brie propose des séjours de vacances diversifiés, sélectionnés en fonctions de leurs attentes, pour les enfants, et les jeunes de 6 à 17 ans.

Chacun de ces séjours s'inscrit dans un projet pédagogique favorisant l'épanouissement et l'enrichissement culturel des jeunes Roisséens en développant des valeurs de respect, de citoyenneté, de tolérance et d'éco-citoyenneté.

Exemple des séjours proposés en 2019 :

Séjour au ski pour les enfants de 6 à 11 ans à Bellevaux (74)

Séjour à la mer : découverte du milieu marin pour les enfants de 6 à 11 ans à la Tranche sur Mer

Séjour à la mer : découverte des activités nautiques pour les jeunes de 12 à 17 ans au Grau-du-Roi

Les accueils périscolaires du mercredi

Il existe sur la ville de Roissy-en-Brie :

Cinq accueils de loisirs déclarés auprès de la DDCS sont organisés par la ville de Roissy-en-Brie sur l'ensemble du territoire les mercredis, la plupart implantés dans des locaux propres à l'Enfance avec une mutualisation des espaces communs (réfectoire, dortoir, salle de motricité).

Quatre fonctionnent en journée entière et un seul à la demi-journée.

La Maison du Temps Libre (MTL) est une structure indépendante qui accueille les enfants des 4 écoles élémentaires. Elle sera rénovée en 2019/2020.

Suite au choix de revenir à la semaine scolaire de 4 jours, le mercredi devient un temps périscolaire sur une journée complète.

Il faut souligner que la Ville de Roissy-en-Brie s'appuie sur une **équipe d'animateurs dont 90% sont diplômés** ou en voie d'obtention d'un diplôme.

Leur organisation s'axe autour de 4 objectifs généraux afin de répondre à la charte qualité du plan mercredi instaurée par l'Etat :

A - Renforcer la qualité des offres périscolaires.

B – Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi

C – Favoriser l'accès à la culture et au sport.

D – Réduire les fractures sociales

Ce plan doit concrétiser une réflexion élaborée par la Ville dans le cadre du PEdT autour de ce qui est mis en place et/ou à mettre en place sur le temps libre des enfants.

Il a vocation à évoluer et à s'étoffer au cours des 3 prochaines années.

Il existe déjà sur la ville une cohérence de fonctionnement sur les accueils de loisirs sur les temps périscolaires du matin, du soir, du mercredi.

Les équipes sont stabilisées avec chacune un directeur, des animateurs à temps complet pour la plupart titulaires, accompagnés par des animateurs à temps non complet en renfort sur certains temps notamment pendant la pause méridienne.

En conséquence, les enfants ont comme référents les mêmes animateurs sur les différents temps d'accueil.

Les expériences de chacun sont diverses mais tous ont la volonté d'apporter une plus-value éducative aux enfants. Le niveau de compétences diffère d'un animateur à l'autre de par l'ancienneté de chaque agent et leur formation initiale. La formation continue des professionnels est organisée par la Direction des Ressources Humaines et soutenue par la Direction de l'Enfance et l'Education.

Notre objectif est de faire monter en compétence tous les agents, grâce à des temps d'échange de savoirs en interne, des formations extérieures, des comités de travail autour de projets thématiques à mettre par la suite en commun et de recherche de documentation ou de savoir-faire extérieur.

Les équipes bénéficient également de réunions hebdomadaires afin de d'anticiper, d'organiser, de travailler ensemble autour des activités proposées aux enfants.

Dans le cadre de la mise en place d'un PEdT, le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 10 enfants en maternel et 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire, les directeurs sont tous détachés d'animation afin de coordonner et de former leur équipe, accomplir leurs tâches administratives, régler les problèmes ponctuels, contacter les familles si besoin, rencontrer les coordinateurs sur leur structure.... Cela est déjà organisé ainsi à Roissy-en-Brie.

VII- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE PERISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE

Les effectifs périscolaires et extrascolaires

- ✓ Les effectifs en moyenne (septembre à décembre 2018):

Public accueilli	MATIN	SOIR	MERCREDI	VACANCES
Maternel	114	226	144	105
Élémentaire	122	228	165	111
Pourcentage de fréquentation	9%	17%	11%	8%

- ✓ La pause méridienne (effectifs moyens entre septembre et décembre 2018) :

FREQUENTATION DE LA PAUSE MERIDIENNE ANNEE SCOLAIRE 2017/2018			
ECOLES	EFFECTIFS SCOLAIRES	NOMBRE DE CONVIVES	% DE FREQUENTATION
Jules Verne élémentaire	241	183	76%
Jules Verne maternelle	130	104	80%
La Pierrerie élémentaire	379	255	67%

La Pierrerie maternelle	235	131	56%
Lamartine élémentaire	185	140	75%
Lamartine maternelle	101	70	69%
Les Sapins élémentaire	393	289	73%
Les Sapins maternelle	235	149	63%
Michel Grillard élémentaire	158	109	69%
Michel Grillard maternelle	72	50	69%
Pierre et Marie Curie primaire	194	137	71%
Pommier Picard élémentaire	248	167	67%
Pommier Picard maternelle	123	74	60%
TOTAL	2694	1858	69%

Présentation de la semaine scolaire – planning hebdomadaire

En septembre 2018, les horaires des accueils péri et extrascolaires sont les suivants :

- De 7h00 à 8h30 le matin et de 16h30 à 19h00 le soir (les élèves des écoles élémentaires qui le souhaitent peuvent fréquenter l'étude surveillée de 16h30 à 18h00 et être pris en charge ensuite par l'accueil périscolaire jusqu'à 19h00.
- Le mercredi et les vacances scolaires les enfants seront accueils de 7h00 à 19h00

Modalités d'inscription et tarification aux activités périscolaires et extrascolaires

La ville a mis en place une politique de tarification, appelée quotient familial, tenant compte des revenus familiaux depuis 1977 (délibération n°228 a/1977 relative à la mise en place du quotient familial, complétée par les délibérations n°162/1978, n°39/2004, n°58/2005 et n°88/2007 modifiant son mode de calcul et les pièces à fournir). Cette politique tarifaire n'est appliquée qu'aux habitants de Roissy en Brie, sauf cas particuliers faisant l'objet de dispositions votées par le Conseil Municipal.

Le quotient familial est un véritable outil de solidarité sociale et de politique familiale qui a pour objectif de favoriser l'accès de tous aux activités proposées par la ville de Roissy-en-Brie, grâce à une tarification adaptée aux différentes situations familiales. Le quotient familial s'applique actuellement aux activités suivantes selon deux quotients :

Quotient 1 (avec prise en compte des allocations familiales)	Quotient 2 (sans prise en compte des allocations familiales)
Restauration scolaire Séjours vacances Classe de découverte Activités jeunesse et préados Carte Imagine'R Activités sportives	Centre de loisirs mercredi Centre de loisirs vacances scolaires Accueils périscolaires Etudes surveillées Séjours courts

Le calcul du quotient familial appliqué à Roissy-en-Brie respecte les obligations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il est donc calculé en fonction des revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition sur les revenus. Il est obtenu en divisant la somme des revenus annuels nets avant tout abattement fiscal par 12, puis en ajoutant pour le quotient 1 les éventuelles allocations familiales mensuelles. Le résultat ainsi obtenu est alors divisé par le nombre de parts du foyer, comme ci-après, pour déterminer la tranche de revenu de référence :

CALCUL DU NOMBRE DE PART PAR MENAGE (couples ou familles monoparentales)	
Nombre d'enfants	Nombre de parts
1	2,5
2	3
3	4
4 ^{ème} enfant et suivants	Ajouter 0,5 part par enfant supplémentaire

Le respect de ces obligations est nécessaire pour ouvrir droit à la prestation de service versée par la CAF au fonctionnement de nos structures d'accueil.

En juin 2011 (délibération n° 48/2011 du 27 juin 2011), la Ville a procédé à une révision de ses barèmes : pour plus d'équité,

pour mieux répondre aux réalités des revenus des familles

et pour permettre aux familles les plus modestes d'accéder à ces prestations.

Le nombre de tranches de quotient jusqu'alors de 9 tranches est passé à 13 tranches. Ainsi, une nouvelle tranche inférieure (correspondant au seuil de pauvreté) et trois tranches supérieures ont été créées comme suit :

Quotient 1		Quotient 2	
	Tranche de revenu de référence		Tranche de revenu de référence
1	Moins de 330	A	Moins de 330
2	De 330 à 469.99	B	De 330 à 469.99
3	De 470 à 589.99	C	De 470 à 589.99
4	De 590 à 709.99	D	De 590 à 709.99
5	De 710 à 829.99	E	De 710 à 829.99
6	De 830 à 949.99	F	De 830 à 949.99
7	De 950 à 1069.99	G	De 950 à 1069.99
8	De 1070 à 1189.99	H	De 1070 à 1189.99
9	De 1190 à 1309.99	I	De 1190 à 1309.99
10	De 1310 à 1599.99	J	De 1310 à 1599.99
11	De 1600 à 1799.99	K	De 1600 à 1799.99
12	De 1800 à 1999.99	L	De 1800 à 1999.99
13	Plus de 2000	M	Plus de 2000

Cette réforme du quotient familial s'est inscrite dans la démarche globale de recherche d'équité pour l'accès à tous aux services municipaux. Les nouveaux socles de ressources devaient permettre d'une part aux familles à bas revenus un tarif plancher très faible pour la restauration scolaire et l'accès aux activités du centre social et culturel « Les Airelles », et d'autre part une meilleure répartition des familles dans les tranches supérieures par un élargissement du niveau de revenu pris en compte.

Les tarifs relatifs aux anciennes tranches 8 et 9 (désormais 9 et 10) ont été revues légèrement à la baisse afin de ne pas accroître le taux d'effort des ménages concernés.

Il est fortement conseillé aux familles de procéder au calcul du quotient familial car, à défaut, il est fait application du tarif correspondant à la tranche de revenu maximum.

Ces dispositions sont entrées en vigueur lors de la rentrée scolaire 2011/2012.

Chaque année, il est procédé à une révision des tarifs en regard du coût d'évolution de la vie.

VIII – EVALUATION DU PEDT

L'évaluation : un processus permanent

L'évaluation du PEdT constitue l'opportunité de prendre du recul sur les mesures décidées et mises en place afin d'apprécier leur bonne marche et l'opportunité de proposer des axes d'amélioration. Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du projet éducatif de territoire et sa pertinence vis-à-vis des attentes et besoins des enfants.

Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle doit également accompagner les acteurs en les mettant en situation de produire les changements et de renforcer la coopération éducative entre eux.

Le référentiel d'évaluation proposé

Plusieurs critères sont pris en compte pour évaluer un projet :

CRITERES	DEFINITION	INDICATEURS (exemple) Les indicateurs devront être développés pour chaque objectif visé
Cohérence	Rapport entre les ressources mobilisées humaines, matérielles, financières et les objectifs.	Locaux utilisés pour mener les activités sont-ils adaptés ? Possibilité de répartir les effectifs en petits groupes ?
Efficacité	Degré d'atteinte des objectifs visés en les comparant avec les résultats atteints.	Fréquentation des enfants et adhésion aux activités. Ecoute mutuelle et nombre de propositions mises en œuvre entre les différents partenaires
Efficience	Degré d'atteinte des objectifs visés par rapport aux moyens utilisés. Les effets obtenus sont-ils en adéquation ?	La mise en place d'un espace livre et contes a-t-elle permis une augmentation des activités autour de la lecture ? La participation des enfants est-elle plus importante ?
Impact	Effet des résultats sur l'environnement à moyen et long terme.	Changements comportementaux des enfants. Impact des activités en termes d'apprentissage et d'épanouissement.
Pertinence	Rapport entre les besoins identifiés et les intentions ou les objectifs	Satisfaction des acteurs, enfants, animateurs, enseignants, familles sur les actions déployées.
Synergie	Degré de mise en place et de coordination des moyens, interaction entre acteurs.	Les rencontres entre partenaires ont-elles permis la mise en place de projets réalisés.
Flexibilité	Capacité d'adaptation	Prise en compte des propositions

Ces critères seront définis par le COPIL.

La démarche :

Il est important de faire de l'évaluation une démarche participative et continue, sans élaborer un outil trop lourd à utiliser.

L'évaluation des activités, des projets spécifiques et du fonctionnement type d'une journée du mercredi est effectuée dans un premier temps avec les enfants sur chaque structure, en étant à l'écoute de leur

proposition. Dans chaque accueil de loisirs, un temps est déjà réservé chaque mercredi pour faire le bilan de la journée avec les enfants.

Des bilans d'équipes seront faits sur les structures durant les réunions hebdomadaires de travail, en tenant compte de l'évaluation des enfants.

Des bilans avec les coordinateurs des accueils de loisirs, portant sur différentes thématiques : les projets en cours, le fonctionnement, les transitions, le partenariat en présence des différents acteurs des projets, seront réalisés.

Ces bilans seront analysés et permettront une évaluation semestrielle du PEdT formalisée au comité technique et au comité de pilotage.

Ils mettront en avant les réussites, les difficultés, les problématiques afin de dégager des solutions et des axes d'amélioration à développer.

Durée du PEDT

Le présent PEDT est signé pour 3 ans à compter du 1^{er} juin 2019 dans le cadre d'une convention quadripartite avec l'Etat, la CAF et l'Education nationale.

IX –SIGNATURE ET LABELLISATION

Le Maire - François BOUCHART



La Préfète - Béatrice ABOLLIVIER

Le Directeur de la CAF

LA DASEN – Valérie DEBUCHY

